



COMPTE RENDU DE RÉUNION

11 avril 2018

Communauté métropolitaine de Montréal, Tourisme des Moulins

Réunion d'information sur le projet, 11 avril 2018, 15 h 00

3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne, QC, J6V 9T6

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal et de Tourisme des Moulins le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions (CEC) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des personnes présentes, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Représentant de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Michel Allaire, Coordonnateur Environnement

Représentant de Tourisme des Moulins :

- Claude Martel, Président

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Frédéric Bertrand, CEC
- André Chulak, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- Jean-Marc Viau, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

Avant le début de la réunion d'information, des copies papier de la présentation de type « PowerPoint » et du bulletin d'information sur le projet ont été distribuées aux personnes présentes. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format a été présentée aux participants.

À la fin de la présentation, une liste des parties prenantes devant être consultées dans le cadre du projet a été présentée aux personnes présentes pour avoir leur avis sur cette liste et la compléter au besoin. Les intervenants n'ont pas fait de suggestions d'ajouts.

COMMENTAIRES

Le représentant de la CMM précise que le projet peut être justifié en lien avec le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui identifie six sites pour l'enfouissement des matières résiduelles, incluant le LET de CEC à Terrebonne. Le projet est par ailleurs sujet à une procédure d'autorisation

auprès de la CMM.¹ Lorsque le projet sera complété à la fin des années 2020, il faudra penser à la gestion des matières résiduelles dans un objectif à long terme d'enfouissement zéro.

Le représentant de Tourisme des Moulins présente les grandes lignes du Plan stratégique de mise en valeur des potentiels touristiques de la MRC des Moulins. Ce Plan identifie des projets et initiatives touristiques qui concernent, entre autres, la zone agricole présente autour de la propriété de CEC, la mise en valeur du lac des Sœurs (propriété de CEC), la gare de Terrebonne et le train de banlieue, le noyau villageois de Lachenaie, la rivière des Mille Îles et ses refuges fauniques, le ruisseau Saint-Charles, le corridor vert du ruisseau de Feu et la trame verte de l'est de l'île de Montréal. Le Plan stratégique prévoit qu'une zone d'aménagement différée s'appliquera au site de CEC une fois que les activités d'enfouissement auront été complétées. Sur la base de ces projets et initiatives, CEC est invitée à réfléchir sur les potentiels d'utilisation touristique de son site après sa fermeture à la fin des années 2020.

CEC précise que le lac des Sœurs alimente le ruisseau de Feu et qu'elle collabore avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui vient régulièrement y faire des analyses.

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 Pensez-vous que votre projet sera évalué par le BAPE ?

R1 Cette décision revient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Des consultations menées par le BAPE ont eu lieu en 2002 et en 2007 concernant l'exploitation du secteur nord du LET. Il est possible que le MDDELCC demande au BAPE de tenir une consultation ciblée, c'est-à-dire limitée à quelques préoccupations. Ce serait en lien avec les récents changements apportés à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Q2 Comment voyez-vous l'acceptabilité de votre projet par le milieu sur la base des autres rencontres d'information et de consultation réalisées jusqu'à présent ?

R2 Les représentants du milieu rencontrés à ce jour nous ont fait part de certaines préoccupations, mais ont souligné vouloir agir de façon constructive envers le projet de CEC. Par exemple, les membres du Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière ont proposé de mettre en place une station de mesure de la qualité de l'air dans chacun des quartiers les plus près de la propriété de CEC en collaboration avec le MDDELCC. Par ailleurs, aux audiences publiques menées par le BAPE en 2007, l'ajout de zones tampons additionnelles au pourtour de la propriété de CEC a été proposée. Lors de ces audiences, la CMM a suggéré que le MDDELCC finance, via le Fonds vert², les études ainsi que les frais d'acquisition et d'aménagement de ces zones tampons, d'autant plus que ce Fonds est financé en partie par des redevances pour l'élimination des matières résiduelles³. La même approche de financement pourrait être envisagée pour les stations de mesures de la qualité de l'air. Le gouvernement pourrait ainsi développer une expertise, en partenariat avec les municipalités, pour favoriser une bonne intégration des LET dans leur milieu respectif.

Q3 Dans l'éventualité de futures activités touristiques, est-ce que certaines parties du site de CEC pourront être accessibles au public ?

R3 Oui, certaines parties du site de CEC pourront être accessibles. Les accès au site sont contrôlés et doivent être autorisés de façon à assurer la sécurité et la continuité des opérations dans les sections du LET en exploitation.

¹ De fait, le projet nécessite l'obtention d'un avis de conformité aux objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM.

² Créé en 2006, le Fonds vert a été institué en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001) afin de favoriser le développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

³ Voir le mémoire de la CMM à cette page : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/DM37.pdf>

Q4 L'emplacement du projet semble approprié, mais comment sera effectué le drainage de la nouvelle cellule en lien avec le reste du LET ?

R4 Les eaux souterraines de la nouvelle section feront l'objet d'un suivi et d'un contrôle pour assurer la protection de la nappe phréatique, comme c'est le cas avec les sections du LET actuellement fermées ou en exploitation. Le sol argileux du LET offre une importante protection à cet effet. Le lixiviat produit par les matières résiduelles enfouies est récupéré et traité.

Q5 Les services de collecte de résidus alimentaires (compostage) se mettent en place dans la région. Où sera acheminé ce compostage et est-ce que CEC est prêt à les recevoir ?

R5 Nous nous préparons à offrir ce service. Des équipements pour recevoir et traiter ce type de matières sont déjà en place, mais des ajustements restent à faire.

Q6 Que sont les résidus fins du secteur de la construction ? Est-ce que CEC en reçoit ?

R6 Ces résidus fins de construction, rénovation et démolition (CRD) sont des résidus de tamisage qui sont d'une granulométrie trop fine pour être recyclés adéquatement. Il s'agit surtout de gypse. En se décomposant, il génère des odeurs. C'est pourquoi CEC ne reçoit plus au LET les résidus fins issus de CRD. CEC n'utilise donc plus ces résidus comme matériel de recouvrement des matières résiduelles.

Mot de fermeture

Il est rappelé aux participants que les citoyens peuvent utiliser le formulaire sur le site web de CEC afin de faire part de leurs commentaires.

FIN DE LA RÉUNION À 16 h 10

Compte rendu :

- Rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.
- Validé par : CEC.